VSRM CHAMY,

RENAULT

BEMAEX SA
BP 215

77292 MITRY MORY cedex

OBJET : ATTESTATION
Réf : P0-1868

VEHICULE : CAMION
MARQUE : RENAULT
TYPE : 40ACF3 empt 2700 mm
NUMERO D'IDENTIFICATION : VF640ACF300001732
APPARTENANT à : DDSIS 02

Nous soussignés, RENAULT VI, Société Anonyme, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON,

CERTIFIONS que le véhicule désigné ci-dessus peut être utilisé, sans restriction, avec :

- un porte-à-faux avant de 1410 mm

compte tenu que ce véhicule est équipé de :
- une carrosserie de lutte contre l'incendie avec treuil électrique à l'avant
par BEMAEX SA, selon demande du 11.4.2000.

Il est bien entendu que la réaction au sol sous les essieux ne devra, en aucun cas, excéder celle mentionnée sur la notice descriptive.

Cette autorisation d'ordre réglementaire n'engage pas RENAULT VI quant à la qualité et la fiabilité de la transformation qui restent de la responsabilité exclusive du transformateur sus-indiqué.

SAINT-PRIEST, le 11.4.2000
P. RENAULT V.I.
PAR DELEGATION DU DIRECTEUR DU BUREAU D'ETUDES
LE SERVICE TECHNIQUE FRANCE
C MATHY

RENAULT V.I.

7814WF09

RENAULT TRUCKS

Attestation de mise en conformité avec la directive 2007/38/CE du 11 juillet 2007 concernant le montage a posteriori de rétroviseurs sur les poids lourds

A. — Modalités de mise en conformité des véhicules de la gamme

Nous soussigné **RENAULT TRUCKS,** constructeur, certifions que la mise en conformité avec la directive 2007/38/CE, de la gamme de véhicules ci-après :

D.1 : marque : **RENAULT** ;
D.2 : types mines: **40$$$$** ;
D.3 : dénomination commerciale : **MIDLINER** ;
J : catégorie internationale : **N2**, **N3** ;

doit être réalisée selon le processus suivant :
mise en conformité avec l'article 3-3 de la directive 2007/38/CE :

Equipement, côté passager, de rétroviseurs grand angle additionnel (classe IV) conforme aux exigences fixées par la directive 2003/97/CE, opéré de la façon suivante :

- *Montage sur le montant de pare-brise côté passager et à l'intérieur de la cabine du rétroviseur additionnel grand angle (classe IV) de marque UNITRUCK homologué sous le n° e9*2003/97*2005/27*03*1213*00 (voir en annexe la fiche d'homologation et les photographies illustrant le montage et les champs de vision au sol obtenus.;*

Fait à Saint-Priest, le 14/01/09,

Signature :

RENAULT TRUCKS S.A.S
3P – Product Development
Complete Vehicle LYON
TER L10 0 01
99, route de Lyon
69806 Saint-Priest Cedex
URSSAF 691 012 034
SIRET 954 506 077 00120

B. — Engagement de mise en conformité ou de conformité initiale du véhicule

Nous soussigné, certifions que le véhicule ci-après :

B : date de la première immatriculation : 04 / 05 / 2000 ;
E : numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (1) :

V	F	6	4	0	A	C	F	3	0	0	0	0	1	7	3	2

- ☒ est de la gamme décrite en A ci-dessus et a été mis en conformité suivant le processus indiqué pour cette gamme (2) ;
- ☐ est de la gamme décrite en A ci-dessus et est conforme depuis sa construction (2).

Fait à Laon, le 07 / 04 / 2009.

Signature :
S.A. GUILLUMMETTE
Base Technique de Laon
BP 159
02204 SOISSONS CEDEX
Cachet du représentant autorisé

(1) à renseigner systématiquement
(2) rayer la mention inutile